

KOMYOZAN GYOBUTSU JI

Lettre d'information du Temple Zen de Nice

27-29 Avenue Jean Médecin 06000 NICE - 04 93 80 81 49 – <http://zen-nice.org>

Le 8 Juin 2020

Chers amis et chères amies,

Suite à l'autorisation donnée par les autorités gouvernementales à la réouverture des établissements de culte dans le respect des mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie du covid-19, je suis très heureux de vous annoncer que les zazen au Dojo de Nice reprendront **Mardi 9 juin 2020 à 7H.**

Afin de respecter les 4 m2 requis par personne pendant la pratique de zazen, le **nombre maximum de pratiquants à chaque séance de zazen est de 16.**

Pendant le mois de Juin, les horaires de pratique du zazen au Dojo seront les suivants :

- **Lundi 20H30 - Mardi 7h – Mercredi 7h - Jeudi 7h- Vendredi 7h et vendredi 19h30 – sans inscription préalable.**
- **Mercredi soir 20h30 - Samedi 9h15 : Admission au Dojo uniquement sur inscription préalable dans la limite de 12 places à réserver par mail : dojozennice-office@wanadoo.fr**
4 places sont en effet réservées au Godo, shusso, kyosaku et clochette.

Comme vous pouvez le constater les horaires d'avant le confinement sont inchangés **sauf la séance du Mardi 12H30 qui est supprimée.**

Afin de respecter les consignes sanitaires requises pour éviter la propagation de cette pandémie, je vous demande d'observer scrupuleusement les mesures suivantes :

- **Port du masque de protection dès l'entrée dans l'immeuble Escalier « C ». **Ce masque doit être porté pendant tout le temps de présence dans les locaux du Dojo, depuis l'entrée jusqu'à la sortie ainsi que pendant la séance de zazen et la cérémonie où chacun restera assis à sa place marquée sur la moquette.****
- Usage du gel hydroalcoolique mis à disposition dès l'entrée dans les locaux de Gyobutsuji.
- Les Chaussures de ville seront ôtées sur le palier et placées sous l'étagère à chaussures – Vous munir dorénavant de vos sandales d'intérieur personnelles- **Pas de prêt de chaussons.**

- **Un fléchage indiquant le sens de circulation est réalisé au sol**, chacun devra respecter les gestes barrière et les mesures de distanciation physique pendant tout le temps de présence dans les locaux et jusqu'à la sortie de l'immeuble : 1 mètre entre chaque pratiquant. Pas d'embrassades.
- **Les Vestiaires Hommes et femmes sont fermés** car trop exigus et aération insuffisante.
Dépôt des Affaires Personnelles dans l'espace devant le bureau du secrétariat.
- **Pas de prêt de kimono** - Chacun utilise ses propres vêtements (*kimono-kolomo*) ; la pratique qui peut se faire **en tenue de jogging sombre** - Port du *rakusu* personnel. **Arriver si possible en tenue.**
Les pratiquants se mettent en tenue si nécessaire à gauche dans l'espace « convivialité » pour les hommes et dans l'espace « Bureau » pour les femmes.
- **Prêt de zafu possible mais il est préférable d'avoir son propre zafu.**
- Les zazen du matin durent 40 à 45 minutes – les zazen du soir et samedi matin : deux zazen avec *Kin Hin* dans le respect de la distance de 1 mètre entre chaque pratiquant sous le contrôle des shusso et kyosaku.
- **Pas de prosternations complètes** afin d'éviter le contact du front et des mains sur le sol - Pendant toute la cérémonie, chacun reste assis à sa place - Pendant le chant de l'Hannya shingyo, chacun utilise son propre sutra book - les feuillets de chant distribués si besoin à chaque séance de zazen seront conservés par les pratiquants.
- **La climatisation ne sera pas activée**- Ouverture des deux fenêtres donnant sur la terrasse pendant toute la pratique- Nettoyage des poignées de portes et des interrupteurs après chaque zazen.
- Mise à disposition de savon de Marseille liquide pour le lavage des mains + Gel hydroalcoolique et utilisation de papier à usage unique dans les lavabos - Nettoyage des sanitaires avec gel +Javel.
- **Une Fiche de présence** sera tenue à jour par le shusso et le kyosaku à chaque zazen afin de pouvoir communiquer, en cas de besoin, les noms des pratiquants si une contamination au Covid 19 est signalée.
- Une reprise de l'accueil de débutants pourra être envisagée à partir du Mercredi 24 juin.

- Si besoin, le Godo (ou le shusso en absence du Godo) pourra demander au pratiquant qui présenterait des signes manifestes de contamination de ne pas rester dans les locaux du Dojo.

Le respect de ces dispositions sera moins une contrainte que l'occasion d'approfondir notre pratique de l'attention et de la bienveillance.

Je me réjouis de vous revoir bientôt tous et toutes au dojo.

Avec mes amitiés, I shin den shin.

Roland Yuno Rech.